



Principes d'utilisation du Module de E-Learning

Les modules que nous vous proposons dans cette rubrique sont avant tout des outils destinés à favoriser les échanges et la discussion entre les différents acteurs de l'entreprise et de la prévention.

Ils sont destinés à faciliter la sensibilisation de chacun aux thématiques des conditions de travail.

Ils ne remplacent en rien une action de formation sur site, rassemblant salariés et formateurs. Mais ils peuvent tout à fait être utilisés lors de la première phase de mobilisation des acteurs, pour une démarche de prévention des risques professionnels, qui ne peut faire l'économie de passer par l'analyse des situations de travail.

Si vous souhaitez utiliser ce module au sein de votre entreprise, contactez-nous ! Nous vous ferons parvenir une convention d'exploitation du module qu'il vous faudra signer et dans laquelle vous vous engagerez à ne pas monnayer l'accès au contenu, ni à le dupliquer. Vous recevrez ensuite le module sur une clé USB.

Nous insistons sur le fait que la consultation de ces modules au sein de l'entreprise doit se faire sur le temps de travail.

Pour plus d'informations : Anne claire PREVOST – 03 22 80 51 82 – ac.prevost@anact.fr